

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 5 JUIN 2023

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Cinq Juin Deux Mille Vingt Trois**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 Mai 2023 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, Mme Michelle ECLERCY, M. Guillaume GILLES - Adjoints

Mme Fanny ABRIAT - Conseillère Municipale déléguée

Mme Françoise MARTIN, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

**Excusée avec pouvoir :** Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

| <b>MANDANT</b>       | <b>MANDATAIRE</b>    |
|----------------------|----------------------|
| M. Éric COUSIN       | M. Bernard MAUZÉ     |
| Mme Viviane BETOULLE | Mme Françoise MARTIN |
| M. Laurent LANCEREAU | M. Michel GOURJAULT  |

**Excusé non représenté :** M. Franck HUET

**Absente :** Mme Virginie SILLARD

### ORDRE DU JOUR

Le Compte rendu de la réunion du 2 Mai 2023 est adopté à l'unanimité

Madame Elisabeth LOUIS est désignée Secrétaire de séance

### URBANISME

#### VENTE D'UN TERRAIN A MONSIEUR MANGOT

Monsieur le Maire rappelle la discussion entamée il y a quelques semaines suite à la demande de Monsieur MANGOT de se porter acquéreur d'un terrain d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, Rue du Chêne Vert.

Cette personne souhaite construire « une maison médicale » ou exercerait son épouse et plusieurs autres professionnels de la santé. Une demande d'estimation de la valeur du terrain a été réalisée auprès de France Domaines. Le mètre carré est estimé à 69 euros avec une variation de plus ou moins 10 %.

**Le Conseil Municipal fixe le prix de vente du terrain à 60 000 Euros. Le Conseil Municipal valide cette proposition avec 13 voix Pour et 1 Abstention.**

#### CONVENTION DE GESTION DES OUVRAGES D'ART DE VIROLET AVEC L'ÉTAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démarche de l'État qui vise à revoir certains fonctionnements entre lui et les collectivités territoriales.

C'est le cas de l'entretien des ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement etc...). Deux structures traversent la RN10 et c'est dans ce cadre-là que l'État a souhaité passer convention pour l'entretien de ces ouvrages. Il s'agit de la passerelle piétonne et de la voie communale de Virolet. Dans le cadre de ces conventions, il est prévu principalement les niveaux de responsabilité de chacun et les éléments de répartition des charges financières de l'État et de la collectivité.

**Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les deux conventions de gestion des ouvrages d'art de Virolet avec l'État.**

### **DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER (AFAFAF de Vouneuil-Sous-Biard, Biard, Fontaine-Le Comte, Marçay et Ligugé)**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que cette association avait été créée en 2005 pour défendre les intérêts des communes traversées voire impactées par la LGV SEA.

L'objet de la création de cette association n'étant plus d'actualité, il est proposé de valider son principe de dissolution. Dans le cadre de celle-ci, il est prévu de reprendre les actifs de l'AFAFAF et d'incorporer les biens de celles-ci dans le domaine communal.

La Commune de LIGUGÉ est concernée à hauteur de 11% dans cette association avec 109 hectares sur les 970 hectares concernés.

**Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à valider le principe de dissolution de cette association foncière.**

### **VIE SCOLAIRE**

#### **FIXATION DES TARIFS DU BUS SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VERRIER pour examiner le projet de modification des tarifs du transport scolaire pour les élèves du primaire.

**Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de revaloriser les tarifs du bus scolaire à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023.**

### **FINANCES**

#### **ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions exceptionnelles aux interlocuteurs suivants :

- ✓ La Team Handisport de Ligugé : 1472 €
- ✓ Foodtruck FB Montamisé : 2500 €

**Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser les subventions à la Team Handisport de Ligugé et au Foodtruck FB pour l'animation de l'été.**

### **DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur le Maire propose les ajustements budgétaires suivants :

#### **Section d'investissement - Dépenses :**

##### 20 – Immobilisations incorporelles

Article 204 = Subventions d'équipement versées + 21 000 €

##### 21 – Immobilisations corporelles

Programme 0228 (Piste cyclable) + 15 000 €

Programme 0186 (Domaine de Givray) - 36 000 €

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette décision modificative n°1.**

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES**

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

## AFFAIRES INTERCOMMUNALES

### COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Monsieur Bernard MAUZE informe le Conseil Municipal des différents dossiers présentés lors des dernières réunions de Grand Poitiers.

### DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### REMERCIEMENTS

Ligugé le 7 Juin 2023



Le Maire,

Bernard MAUZÉ